

Délibération

Générale

colonial

## DELIBERATION n° 236 modifiant les délibérations n°204 et 207 de l'Assemblée territoriale de la Côte Française des Somalis en date du 11 mars 1961

n° 236

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
3 juin 1961

Numéro JO  
n° 6 du 30/06/1961

Date du numéro  
30 juin 1961

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

L'article 2 de la délibération n° 204 de l'Assemblée territoriale de la Côte Française des Somalis, en date du 11 mars 1961 modifiant l'article 12 du Code général des Impôts Impts est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes: Art. 2.—Au cas où ces dispositions serviraient de prétexte à une augmentation injustifiée du prix du kathi, le Conseil du Gouvernement présentera à l'Assemblée territoriale ou à sa Commission permanente un projet de délibération établissant le prix de vente maximum de cette denrée. L'article 3 de cette même délibération n° 204 du 11 mars 1961 est abrogé. Art. 3. —Est abrogé l'article 3 de la délibération n° 207 de l'Assemblée territoriale de la Côte Française des Somalis en date du 11 mars 1961 instituant une ristourne sur le produit de certaines amendes et saisies.

Le Président de la Commission permanente de l'Assemblée territoriale, OMAR KAMIL WARSAMA Le Secrétaire de séance, AHMED HASSAN AHMED. Vice-Président de la Commission permanente de l'Assemblée territoriale –